PAR ERNEST A. CARRÈRE — A L'ENCAN — PAR ERNEST A. CARRÈRE

ANNONCE JUDICIAIRE

OPPORTUNITÉ EXTRAORDINAIRE! SPÉCULATION DE TOUT REPOS!

POUR LE NÉGOCIANT, LE CAPITALISTE, LE SPÉCULATEUR, L'OPÉRATEUR, LES SYNDICATS.

1418 Rue Canal entre les rues Liberté et Marais

1416 Rue Canal entre les rues Liberté et Marais

1402-1404-1408 Rue Canal encoignure Liberté

117-121 Rue Sud Liberté entre les rues Canal et Gasquet

129 Sud Liberté entre les rues Canal et Gasquet

UNE OCCASION D'ACQUÉRIR UNE ENCOIGNURE DE 64' 7" DE FACE À LA RUE CANAL SUR 157' 7" DE PROFONDEUR

LE JEUDI 23 OCTOBRE 1913, À MIDI.

A la Bourse des Propriétés Foncières, 311 Rue Baronne

Succession de Mme. Nelville M. Chaurant—No. 103,261 Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A.

PAR ERNEST A. CARRERE, Encanteur, bureau 806 rue Perdido — Le JEUDI 23 octobre 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un ordre issu, daté et signé le 17 septembre 1913 par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, actuellement absent en congé, je procéderai à la vente à l'encan public la propriété suivante décrite à savoir:

PREMIER — Un certain lot de terrain ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent portant le numéro municipal No. 1418 rue Canal et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui en dépendent ou qui y appartiennent de quelque façon, situé dans le Premier District de cette ville dans l'Ilet borné par les rues Canal, Gasquet, Marais et Liberté (autrefois Trème) et étant une partie du lot numéro cinq du carré numéro douze sur un plan dressé par J. Pillé, voyer, le 6 février 1827, et déposé en l'office de Félix de Armas, alors notaire en cette ville. La dite parcelle de terrain a en mesure française, vingt pieds de face à la rue Canal (c'est-à-dire vingt deux pieds plus ou moins en mesure américaine) sur cent vingt sept pieds en profondeur en mesure américaine, étant borné sur le coté le plus proche de la rue Liberté par le lot numéro quatre et sur l'autre côté par le reste du lot numéro cinq.

Les améliorations consistent en une résidence à trois étages, contenant 14 chambres, 2 salles de bain, vestibules, galleries, gaz et électricité, alcoves à linge office, connexions d'eau et égouts — loyer $70.

DEUXIEME — Un certain lot de terrain ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, portant le numéro municipal 1416 rue Canal et tous les droits, voies, privilèges et servitudes et avantages qui en dépendent ou y appartiennent de quelque façon, situé dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus premièrement et secondement décrite désigné comme lots A, B et C, sur un certain croquis dressé par Edgar Pillé, architecte, le 19 mars 1877, et annexé et faisant partie d'un acte passé devant James Fahey, ancien notaire en cette ville, le 29 mars 1877, et mesurant en mesure américaine comme suit à savoir:

Lot A a vingt et un pieds, onze pouces de face à la rue Canal, sur quatre vingt pieds en profondeur et face à la rue Liberté, entre lignes égales et parallèles et formant le coin des rues Canal et Liberté. Lot B mesure vingt et un pieds, et huit pouces de face à la rue Canal quatre vingt quatre pieds en tenant 16 chambres, 4 salles de bain, vestibules, galleries, alcoves à linge, office, gaz et électricité dans toute la maison, connexions d'eau et d'égouts, loué à bail jusqu'au 30 septembre 1914 à $83.33 par mois.

TROISIEME — Trois certains lots de terrain ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, portant les numéros municipaux 1402, 1404 et 1408 rue Canal, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui en dépendent ou y appartienent situé dans le même district et ilet et que la propriété ci-dessus premièrement et secondement décrite désigné comme lots A, B et C, sur un certain croquis dressé par Edgar Pillé, architecte, le 19 mars 1877, et annexé et faisant partie d'un acte passé devant James Fahey, ancien notaire en cette ville, le 29 mars 1877, et mesurant en mesure américaine comme suit à savoir:

Lot A a vingt et un pieds, onze pouces de face à la rue Canal, sur quatre vingt pieds en profondeur et face à la rue Liberté, entre lignes égales et parallèles et formant le coin des rues Canal et Liberté. Lot B mesure vingt et un pieds, et huit pouces de face à la rue Canal quatre vingt quatre pieds en profondeur, sur la ligne le divisant, du lot C, sur le dit croquis, quatre vingt pieds en profondeur sur l'autre ligne de côté le divisant du lot A d'ou il s'étend de vingt et un pieds, onze pouces vers la rue Liberté où une façade de quatre pieds, et une largeur sur la ligne arriere de quarante trois pieds sept pouces et le lot C a vingt et un pieds de face à la rue Canal quatre vingt huit pieds de profondeur sur la ligne de côté la plus proche de la rue Marais, quatre vingt quatre pieds en profondeur sur l'autre ligne de côté, le divisant, du lot B, sur le dit croquis, d'ou il s'étend quarante trois pieds, sept pouces, vers la rue Liberté touchant cette rue sur une façade de quatre pieds et une largeur sur la ligne arrière de soixante quatre pieds et sept pouces.

Les améliorations consistent en trois magasins, et maisons d'habitations en briques, environ 30 chambres, alcoves vestibules, bains, galleries, connexions d'eau et d'égouts, gaz et electricité. 1402 rue Canal se loue $125 par mois; 1404 rue Canal se loue $85 par mois et 1408 rue Canal se loue $85 par mois.

QUATRIEME — Deux certains lots de terrains ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, portant le numéro municipal 117 et 121 rue S. Liberté, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui en dépendent ou qui y appartienent de quelque façon situé dans le même district et carre et adjoignant la propriété troisièmement décrite, désigné par les lettres D et E, sur un plan dressé par Edgar Pillé, architecte, le 19 mars 1877, annexé à un acte passé devant James Fahey, ancien notaire en cette ville, le 29 mars 1877, les dits lots ou parcelles de terrain mesurent en mesure américaine, suivant croquis comme suit à savoir:

Lot D vingt pieds, un pouce et cinq lignes de face à la rue S. Liberté, sur soixante quatre pieds, sept pouces en profondeur entre lignes parallèles, et lot E dix neuf pieds neuf pouces de face à la rue S. Liberté, sur soixante quatre pieds, sept pouces entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une bâtisse double en briques couverte en ardoisse, contenant six chambres de chaque côté, galleries, eau et égouts — se louant $48.

CINQUIEME — Un certain lot de terrain ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, portant le numéro municipal 129 S. Liberté, et tous les droits, voies, privilèges et servitudes et avantages qui en dépendent ou qui y appartienent situé dans le même district et carre et adjoignant la propriété ici quatrièmement décrite, mesurant trente cinq pieds, cinq pouces et quatre lignes de face à la rue S. Liberté, cent vingt huit pieds de profondeur sur le la ligne de côté de la rue Canal, cent pieds neuf pouces sur l'autre ligne de côté le divisant du lot numéro un et de là sur une ligne parallèle à la rue S. Liberté, vingt huit pieds, six pouces et quatre lignes le long de la ligne arrière, le dit lot No. 1 courant vers la rue Marais, vingt-sept pieds, trois pouces faisant sur la ligne arrière, soixante-quatre pieds suivant un plan numéro vingt, en l'office de T. O. Stark, ancien notaire en cette ville, établi par C. A. Hedin, architecte, le 3 mai 1850, sur lequel dit plan, le dit lot est désigné par le numéro deux et se loue $48.

Les améliorations consistent en une bâtisse simple en briques couverte en ardoises, à deux étages contenant environ 12 chambres, vestibules passage de voitures, écurie à deux étages, connexions d'eau et d'égouts.

CONDITIONS — La moitié ou plus comptant et pour le solde du prix d'achat, s'il y en a, les acquéreurs devront fournir leurs billets en paiements égaux, en un et deux ans de la date de l'adjudication et portant intérêt payable annuellement au taux de sept pour cent par an depuis la dite date; les dits billets devant être garantis par hypothèque et privilège de lien du vendeur, sur la propriété vendue, et les actes de vente devant contenir la clause de convention de non aliénando, et la stipulation du paiement de cinq pour cent d'honoraires d'avocats en cas de procès, et toutes les autres clauses de sécurité usuelles. Les acquéreurs devant assumer, en plus les taxes d'état de cette année (1913). Les actes de vente devant être passés devant Bussière Rouen, notaire en cette ville, aux frais des acquéreurs; 10 pour cent de dépôt au moment de l'adjudication en compte du prix d'achat.

ERNEST A. CARRERE,
Encanteur.
GUS A. LLAMBIAS, DELVAILLE H. THEARD, Avocats.
CHAS. J. THEARD,
Exécuteur Testamentaire.
sept—21,28oct—5,12,19,23

Par STERN'S AUCTION EXCHANGE.

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Robert Ross.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No. 105,671 — Division A — A l'encan dans le local, No. 1735 rue Première, coin Baronne, VENDREDI, 10 octobre 1913, à 11 heures du matin:

Meubles antiques et moderne.

Par la Stern's Auction Exchange.
Jac H. Stern, Encanteur.

En vertu d'un ordre de vente qui m'a été adressé par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District, Division A, signé le 27 septembre 1913, je vendrai à l'encan au No. 1735 rue Première, de la Nouvelle Orléans, Lne., le VENDREDI, 10 octobre 1913, les effets mobilier et la propriété mobilière, suivant inventaire enregistré.

CONDITIONS — Comptant.

JAC. H. STERN, Encanteur.
DINKELSPIEL, HART & DAVEF,
Avocats. sept—28oct—5,10

Par KERNAGHAN & CORDILL

ANNONCE JUDICIAIRE.

JOLI COTTAGE SIMPLE EN BOIS, Nos. 423 et 425 rue Mandeville.

Succession de Philip Engelhardt et épouse.

No. 105,527—Cour Civile de District pour le Paroisse d'Orléans.

Par Kernaghan & Cordill. W. A. Kernaghan, encanteur. Bureau No. 339 rue Carondelet.

JEUDI, 16 octobre 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un jugement daté du 12 septembre 1913, de l'honorable E. K. Skinner, juge de la sus-dite cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété suivante décrite à savoir:

Le joli cottage en bois à un étage, Nos. 423 et 425 rue Mandeville, contenant quatre chambres de chaque coté, sur un certain lot de terrain, ainsi que tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui en dépendent ou qui y appartiennent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No. trois (3) dans le carré borné par les rues Mandeville, Levée (actuellement Peters), Spain et Victory (actuellement Decatur), sur un plan par A. D'Hemecourt, C. E., daté du 17 janvier 1851, le dit lot de terrain mesurant, en mesure américaine, cinquante-trois (53') pieds trois (3") pouces de face à la rue Mandeville sur soixante-trois (63') pieds onze (11") pouces et trois (3") lignes de profondeur entre lignes parallèles. Etant la même propriété qui fut acquise par Philip Engelhardt, sus-dit defunt, le 3 novembre 1891, enregistré au bureau des transferts dans le registre No. 142, folio 375.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant assumer le pro-rata des taxes dues et exigibles en 1913, depuis la date de l'adjudication. Dix pour cent comptant au moment de la vente. Acte de vente devant E. P. Cousin, notaire, aux frais de l'acquéreur.

McCLOSKEY & BENEDICT, Avocats.
sept14,21,28—oct5,12,16

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Mme Catharine Clogher, veuve de James McNamee.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 105,630 — Division D — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par John Blank, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
DART, KERNAN & DART, Avocats.
sept26,30—oct3

PAR STROUDBACK & LATTER.

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Lucian J. Joly.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No. 102,766 — Division C — Au plus haut et dernier encherisseur, double cottage de valeur, Nos. 3325-27 rue Dumaine, entre la rue Moss et l'avenue Hagan; double cottage de valeur 3114-16 rue St. Philip, entre Rendon et Lopez; double cottage de valeur, 3118-20 rue St. Philip, entre Rendon et Lopez.

A l'encan JEUDI 6 novembre, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

Par STROUDBACK & LATTER, Chas. B. Stroudback, Encanteur — Vendra à l'encan à la sus-dite date et lieu, en vertu d'un ordre signé le 3 octobre par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée, la propriété suivante décrite à savoir:

Un certain lot de terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartienent ou en dépendent de quelque façon, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'Ilet No. 163, borné par les rues St. hilip, Dumaine et Moss, autrefois Bayou St. John, et Hagan avenue; le dit lot est désigné sur un croquis de voyer établi par Edgar Pillé, voyer, le 9 décembre 1903, et lequel est annexé à un acte de dépôt passé devant Robert Legier, notaire, le 20 juin 1904, par le No. 6 et mesure suivant le dit croquis, trente-six pieds de face à la rue Dumaine, sur deux cent vingt pieds, cinq pouces de profondeur sur la ligne de côté la plus proche de l'avenue Hagan et deux cent vingt pieds, sept pouces et quatre lignes sur l'autre ligne de côté le plus proche de la rue Moss. Les dites améliorations sont connues par les numéros municipaux Nos. 3325-27 rue Dumaine, et consistent en un double cottage avec gallerie de face, cinq chambres, hangar, etc., de chaque côté.

2. Deux certains lots de terrain ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartienent ou en dépendent de quelque façon, situés dans le Deuxième District de cette ville dans l'Ilet No. 13, borné par les rues St. Philip, Dumaine, Rendon et Lopez, désignés comme lots douze et treize sur un plan d'Edgar Pillé, député voyer de ville, daté du 19 avril 1899, annexé à un acte passé devant John Wagner, notaire, le 17 septembre 1903, et suivant lequel dit plan les dits lots s'adjoignent l'un l'autre et mesurent chacun plus ou moins, trente pieds, neuf pouces et six lignes de face à la rue St. Philip, sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles; le lot No. 13 étant le lot le plus proche de la rue Lopez et commence à quatre vingt douze pieds, cinq pouces et deux lignes du coin de la rue St. Philip et Lopez. Etant la même propriété acquise par Lucian J. Joly, suivant acte devant Harry L. Loomis, Jr., notaire, en date du 16 avril 1908, dûment enregistré aux livres des transferts 911 folio 204. La dite propriété est connue par les numéros municipaux Nos. 3114-16-18-20 rue St. Philip, et consistent en deux double cottages, avec quatre chambres et bains de chaque côté.

CONDITIONS — Comptant; les actes de ventes devant Gabriel Fernandez, Jr., notaire, aux frais des acquéreurs, dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication.

STROUDBACK & LATTER,
oct—5,12,19,26nov—2,9 Encanteurs.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Peter Henry Sherer.

No. 103,249 — Cour Civile de District, Division A.

A l'encan, LUNDI, le 6 octobre, à 11 heures du matin, dans le local, coin des rues Général Ogden et Jeanette,

UN MULET, UNE CHARETTE, UN LOT D'EFFETS MOBILIERS.

Par Chas. B. Stroudback, encanteur, il sera vendu à l'encan à la date sus dite, en vertu d'un ordre signé par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire sus mentionnée, la propriété suivante décrite à savoir:

Un mulet, une charette et une petite quantité de meubles.

Conditions — Comptant.

STROUDBACK & LATTER, Encanteurs.
CHAS. F. CLAIBORNE, F. M. STAFFORD, Avocats.
sept26—oct4,6

Par PETER GALLAGHER Par PETER GALLAGHER

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de John E. Staes.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No. 105,294 — Division C — Propriété de valeur, cottage simple, sur un lot de terrain mesurant 99x587 pieds sur la rue Marigny entre le Bayou St. Jean et l'avenue Gentilly.

Paroisse d'Orléans, Cour Civile de District, Division C, No. 105,294 — En vertu d'un ordre signé le 25 septembre 1913, adressé à Peter Gallagher, encanteur duement licensié, par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Division C, de la Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, je vendrai la propriété suivante le MERCREDI, 29 octobre 1913, à People's Auction and Real Estate Exchange, No. 334 rue Carondelet, à midi:

Un certain lot de terrain, avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui en dépendent ou y appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans la partie nommée Gentilly autrefois partie de l'ancienne plantation de Howe et Martin, désigné par la lettre B, sur un croquis annexé à un acte de Bussière Rouen, notaire, daté du 13 octobre 1912, dressé par D. E. Seghers & Son; le dit lot B est composé du tout du lot No. 21 sur un plan de S. Herman, ancien notaire, et mesure quatre-vingt dix neuf pieds, un pouce et deux lignes sur la route privée, quatre vingt seize pieds une ligne en largeur en arrière; cinq cent quatre vingt sept pieds, un pouce et six lignes sur la ligne le divisant du lot A, aussi désigné comme lot No. 20, et cinq cent quatre vingt treize pieds, deux pouces et six lignes sur la ligne le divisant du lot No. 22. Le tout en mesure américaine; ainsi qu'une très petite bande de terrain faisant face à la dite route privée, et diminuant vers l'arrière, cette dite bande de terrain courant sur la ligne de profondeur séparant les lots A et B. Etant la même propriété que John E. Staes acquit de Joséphine Turces, veuve de Joseph Gallade, et als., suivant acte devant A. Barnett, notaire, le 13 mai 1875.

SERA VENDU A CES CONDITIONS—Un tiers ou plus comptant et le solde s'il y en a, en un ou deux ans de crédit à sept pour cent par an depuis la date de l'adjudication et garanti par hypothèque et lien du vendeur et privilège sur la dite propriété; l'acquéreur devant assumer le paiement des taxes de ville et d'Etat pour 1913; acte de vente devant être passé devant John Watt, notaire, au frais de l'acquéreur.

PETER GALLAGHER, Encanteur.
EMILE POMES, Avocat.
sept—28oct—5,12,19,26,29

Par LIONEL M. RICAU.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence double à deux étages, Nos. 1218-1220 rue Ste Anne, entre les rues St. Claude et Trème.

Succession de Mme Madeleine Vallon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 103,906 — Division A — A l'encan, JEUDI, 23 octobre 1913, conformément et en vertu d'un ordre de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, Division C, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, actuellement en congé, daté et signé du 15 septembre 1913, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numerotée qui m'a été adressé, je procéderai à vendre à l'encan à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi, la propriété suivante décrite comme suit:

Un certain lot de terrain ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et servitudes et avantages qui en dépendent ou y appartienent de quelque façon, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'Ilet No. 136, borné par les rues Ste Anne, Orléans, St. Claude et Trème (actuellement N. Liberté) et mesurant trente trois pieds et quatre pouces de face à la rue Ste Anne, sur une profondeur de soixante huit pieds, dix pouces et huit lignes sur un côté et soixante huit pieds et neuf pouces sur l'autre côté, suivant un plan dressé par A. S. Phelps, le 4 janvier 1843, et déposé en l'office de Joseph Cuvillier, ancien notaire en cette ville. Les améliorations consistent en une résidence double à deux étages contenant 6 chambres de chaque côté, portant les numéros municipaux 1218-1220 rue Ste Anne.

CONDITIONS — Comptant; les taxes d'état de cette année (1913) devant être assumées par l'acquéreur, en sus et en plus de son enchère. Dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication, pour terminer la vente. Acte de vente aux frais de l'acquéreur devant être passé devant Gustave A. Llambias, notaire.

LIONEL RICAU, Encanteur,
202-204 Hennen Bldg.
CHAS. J. THEARD, Avocat.
sept—21,28oct—5,12,19,23

E. A. ANDRIEU

UCCESSEUR

JULES ANDRIEU

PROPRIETES FONCIERES

STOCKS ET BONS

802 RUE PERDIDO

Membre de l'Nouv Orleans Stock Exchange
B. O. Boite 11 Nouvelle-Orléans, La.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un bar, comptoir et accessoires, effets mobiliers, coffre-fort en fer, etc., en bloc.

Gustave Heingarten vs. Charles J. Heingarten.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 105,740 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, et par consentement des parties, je procéderai à la vente à l'encan sur les lieux désignés ci-après le LUNDI 6 octobre 1913 à 10 heures 30 du matin, la propriété suivante décrite à savoir:

Dans le local, No. 1000 rue Magnolia, au coin de la rue Euphrosine, un comptoir de buvette, accessoires, glacière, vitrine pour dessus de cheminée, effets mobiliers, etc., suivant inventaire, un coffre-fort en fer. Le tout sera vendu en bloc.

Saisie dans le procès ci-dessus.
CONDITIONS — Comptant.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
F. C. QUERENS,
Avocat pour le demandeur.
oct—5,6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'accessoires d'une buvette, etc., une caisse enregistreuse "National."

Charles F. Rantz vs. William S. Lindsley

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 105,907 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus indiquée et par le consentement des personnes intéressées, je procéderai à vendre en enchère publique sur les lieux ci-après désignés LUNDI, 6 octobre 1913, à 2 heures de l'après-midi, la propriété suivante décrite à savoir:

Dans le local, No. 337 rue Burdette, coin rue Commercial, un comptoir et arrière de comptoir et accessoires, 3 tables, 7 chaises, 14 bouteilles de genièvre etc., une caisse enregistreuse "National."

Saisie dans le procès ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil, Paroisse d'Orléans.
A. D. DANZIGER,
Avocat pour le demandeur.
oct—4,5,6

Par LEONARD L. STERN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme Margaret Rasch, veuve de Conrad Fraass.

No. 104,692—Cour Civile de District, Division B.

BONNES PROPRIETES DE RAPPORT. Deux cottages, simples et double, No. 708 rue Soraparu, entre Annonciation et Chippewa, cottage simple, contenant 2 chambres. No. 712 rue Soraparu, cottage simple, contenant 3 chambres, hangars, citernes, etc. Nos. 2343-45 rue Chippewa, coin Soraparu, double cottage, contenant 2 chambres de chaque coté.

Il sera vendu à l'enca nle JEUDI, 16 octobre 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, par Léonard Stern, encanteur, en vertu d'un jugement signé en cour ouverte le 12 septembre 1913 par l'honorable E. K. Skinner, juge de la cour civile pour la Paroisse d'Orléans, Division C, agissant pour l'honorable Fred D. King, juge de la Division B, actuellement en conge, dans l'affaire sus-nitiulée et numérotée, la propriété suivante décrite à savoir:

Un certain lot de terrain ainsi que les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Quatrième District de la ville dans l'Ilet 59, borné par les rues Chippewa, Soraparu, Annonciation (autrefois Jersey) et Première, et désigné comme lot No. 1 sur un plan dressé par H. Grant, voyer, le 24 janvier 1848. Le dit lot forme le coin des rues Soraparu et Chippewa et mesure 29 pieds 3 pouces de face à la rue Chippewa, sur une profondeur et face à la rue Soraparu de 110 pieds un pareille profondeur à la ligne du No. 2, et 28 pieds de largeur en arrière.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant assumer les taxes de l'année 1913 et faire un dépôt de dix pour cent comptant au moment de l'adjudication. Acte de vente devant être passé devant Benjamin Ory, notaire, au frais de l'acquéreur.

LEONARD L. STERN, Encanteur.
EDWARD P. QUINIUS, Avocat.
sept14,21,28—oct5,16

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession Oneida Darasse.—No. 105,497 —Cour Civile de District, Division A.

Cottage double, Troisième District, entre les rues Annette et Saint-Bernard. Cottage double contenant 3 chambres et hangars de chaque côté.

Il sera vendu à l'encan, par Léonard L. Stern, encanteur, le JEUDI, 16 octobre 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, en vertu d'un ordre de cour signé le 9 sept. 1913 par l'honorable E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, agissant pour l'honorable T. C. Ellis, juge de la Division A, actuellement en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Un certain lot de terre ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, voies, privilèges et dépendances, qui y appartiennent ou en dépendent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le numéro 2 de l'Ilet 46, compris entre les rues Villeré (autrefois Girod), Robertson (autrefois St. Jean-Baptiste), Annette et St.-Bernard, et mesure 30 pieds de face à la rue Villeré (ou Girod) sur 150 pieds 5 pouces et 3 lignes en profondeur, suivant un plan dressé par L. H. Pillé, daté du 18 janvier 1845, et déposé en l'étude de Jules Mossy, notaire en cette ville, mais suivant un plan et certificat d'arpentage annexé à un acte de partage entre George Herriman et Alexandre Laurent Chesse, passé devant Abel Dreyfous, ancien notaire en cette ville, le 20 mars 1854, le dit lot mesure en mesure américaine 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Villeré (ou Girod) sur 150 pieds 10 pouces et 3 lignes en profondeur, le dit lot étant borné sur le côté proche de la rue Annette, par une propriété appartenant autrefois à Alexandre Laurent Chesse, et sur le côté proche de la rue St. Bernard par la propriété de Gustave Chesse. Etant la même propriété qui fut acquise par feue Oneida Darasse de Jean-Baptiste Gonla suivant acte passé devant Louis Martinet, notaire, le 15 mai 1899, et enregistré au bureau des transferts de cette ville et état, registre 171, folio 408.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant déposer 10 pour cent au moment de l'adjudication et payer les taxes d'état de 1913, et payer aussi pour l'acte de vente devant A. J. Peters, notaire.

LEONARD L. STERN, Encanteur.
A. A. CALOGNONE, Avocat.
sept14,21,28—oct3,10

PAR ALBERT PAUL

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage, avec deux lots, 2319 Calhoun, près Magnolia.

Succession de Philomène Ribe, Veuve de Félix T. Pollet.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 104,718 — Division C — Par ALBERT PAUL, encanteur, le JEUDI, 23 octobre 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la dite cour, daté du 4 septembre 1913, pour le compte de la sus-dite succession, il sera vendu à l'encan à savoir:

Deux lots de terrain dans le Sixième District de cette ville ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, etc., qui en dépendent dans l'Ilet 111, borné par l'avenue Palmer, les rues Calhoun, Clara et Magnolia, ou par leurs anciens noms avenue Henry Clay et rues Edmond, Léonce et Victor, désignés par les numéros 5 et 6 et mesure chacun 29 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Calhoun, sur 110 pieds de profondeur, avec une largeur de 29 pieds 11 pouces et 6 lignes en arrière.

Les améliorations, consistent en un cottage simple, avec hangars arrières, etc., et est connu comme No. 2319 rue Calhoun.

CONDITIONS—Un tiers ou plus comptant, le solde en un crédit d'un ou d'un et deux ans, en billets garantis par hypothèque et lien du vendeur, etc., portant 8 pour cent d'intérêt par an depuis leur date d'émission jusqu'au paiement final; 5 pour cent d'honoraires d'avocat, et les clauses de sécurité usuelles. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1913 en sus du montant de l'adjudication. Acte de vente aux frais de l'acquéreur devant Chas. I. Denechaud, notaire. L'acquéreur devant déposer 10 pour cent au moment de l'adjudication.

W. J. WAGUESPACK, Avocat.
sept—21,28oct—5,12,19,23

ANNONCE JUDICIAIRE.

Attrayant cottage résidence, 615 rue Flood, près Chartres.

Succession de Celine Koontz, Epouse du Dr. Bernardo de Toledo.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No. 105,571 — Division A — Par ALBERT PAUL, encanteur, le JEUDI 23 octobre 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District, Division C, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, actuellement absent en congé, daté du 18 septembre 1913 pour compte de la sus-dite succession, il sera vendu à l'encan à savoir:

Un certain lot de terrain ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui en dépendent ou qui y appartienent de quelque façon, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle Orléans dans l'Ilet No. 114, borné par les rues Flood, Chartres et Royale et l'avenue Caffin, mesurant 31 pieds de face à la rue Flood, sur une profondeur de 130 pieds, et 10 pouces entre lignes parallèles, désigné comme lot No. 17, le tout suivant plan établi par J. . D'Hemecourt, voyer, daté du 14 avril 1870, déposé comme plan No. 39 dans le livre ces plans No. 7 en l'office de A. Ducatel, ancien notaire. Les améliorations consistent en un joli cottage résidence, No. 615 rue Flood, contenant 4 chambres et cuisine, hangar arrière, etc., construit retiré de la rue et de la ligne des lots, jardin devant et sur le côté, etc.; voisinage joli et amélioré.

CONDITIONS — Comptant; l'acquéreur devant assumer les taxes de l'année 1913 en sus et en plus du prix de l'adjudication. Acte de vente aux frais des acquéreurs devant Charles I. Denechaud, notaire. Un dépôt de 10 pour cent requis au moment de l'adjudication.

W. J. WAGUESPACK, Avocat.
sept—21,28oct—5,12,19,23

Succession de Preston M. Hill.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 101,731 — Division A — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Martha A. Hopkins, veuve de Preston M. Hill, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour,
THOMAS CONNELL, Greffier.
GEO. W. MONTGOMERY, Avocat.
sept14,21,28—oct3,10

Par DANZIGER & TESSIER

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Willis E. Rockwell.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 105,163 — Par Danziger & Tessier, C. A. Tessier, encanteur, bureau 134 rue Carondelet—MARDI 21 octobre 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'encan en vertu d'un ordre de l'Hon. Porter Parker, juge de la sus-dite cour, Division D, daté du 17 septembre 1913, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée la propriété suivante décrite à savoir:

Un certain lot de terrain, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Troisième District de cette ville dans l'Ilet borné par les rues Chartres, Montegut, Clouet et N. Peter, lequel dit lot est désigné par le No. 10 et mesure 24 pieds 6 pouces de face à la rue Chartres sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles, le dit lot étant de plus désigné par la lettre J sur un croquis annexé à un acte passé devant W. O. Hart, notaire, le 30 octobre 1893, et sur le rôle des taxes la dite propriété est désigné par le No. 14 de l'Ilet No. 21. Les améliorations sont désignées par le No. 3922 rue Chartres et consistent en un cottage simple contenant 5 chambres, etc.

CONDITIONS — La moitié ou plus comptant; le solde s'il y en a, en un et deux ans devant être représenté en billets de l'acquéreur pour le même montant payable à son propre ordre et endossés par lui, portant 8 pour cent d'intérêt depuis la date d'émission jusqu'au paiement et garanti par lien du vendeur et privilèges sur la propriété vendue, acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles d'hypothèque et de sécurité et la convention de non aliénando, la clause d'assurance, 10 pour cent d'honoraires d'avocat, l'acquéreur devant assumer le pro-rata des taxes de 1913 à la date de l'adjudication. 10 pour cent au moment de l'adjudication. Acte de vente devant Alexis Brian, notaire, aux frais de l'acquéreur.

MESSRS. FOSTER, MILLINGS, BRIAN & SAAL, Avocats.
sept—20,21,28oct—5,12,19,21

Par JACOBS-GLEASON, INC.

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de J. J. O'Conner.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orleans, Division E — No. 84,135 — Maison simple à deux étages 823 rue Delachais, entre les rues Laurel et